

RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

N° 2170 /HUIS.- Transmis en retour à Monsieur le
Greffier du Tribunal de Première Instance à USUMBURA, l'ori-
ginal d'une sommation établie au nom de HUSSEIN MEGHI, du-
ment remplie et signée.-

Ruhengeri, le 1er Octobre 1952.-

L' HUISSIER, D. NE VEJANS, -



RR

TR

10

/ Hurmer

Hurmer en relation à la le Jeffei
du bib. de l'Institut à l'usage d'origine est une formation
établi au nom de Hurmer Meghi, déposé rempli
et signé.

P. R. 2/10/11
P. Hurmer

D. N.

JJ/G.

TERRITOIRE

DU

RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 23 Septembre 1952.
~~1951~~

Greffes du Tribunal de 1^o Inst.

N^o 2979 / D.4.

Annexes:

OBJET :

H. FRANCO c/ Sommaton
HUSSEIN MEGHI.

9686 / Miss
30-9-12

hew

Monsieur l'Huissier, à Ruhengeri

J'ai l'honneur de vous faire tenir, sous ce pli, en original et copie, un exploit de sommation que je vous prie de bien vouloir signifier au sieur HUSSEIN MEGHI commerçant à RUHENGARI

Sitôt signification faite, vous voudrez bien me retourner l'original dûment rempli, daté et signé

Le coût l'exploit n'est pas à percevoir, sauf en cas de paiement du principal.

A Monsieur l'Huissier

de et à RUHENGARI.

Le Greffier,

W. FLAMENT.

[Signature]